

PROCES –VERBAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 MAI 2018

L'an Deux Mil dix-huit le 25 Mai à 18 heures 30
le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Amant-de-Boixe dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard LACOEUILLE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 Mai 2018

Présents : M. LACOEUILLE / Mme PELLETIER / M. MIRGALET / Mme MANDIN / M. BORDES / M. EDRICH / Mme COLLIGNON / Mme MALTAT-YAMEOGO / Mme LE FLOCH / Mme DECELLE.

Pouvoir : M. FOUCAUD / Mme GIROUX-MALLOT.

Excusé : M. OLLIVIER

Secrétaire de séance : M. EDRICH.

RENOUVELLEMENT CONTRAT CUI SERVICE CULTUREL :

Le contrat unique d'insertion conclu avec Mme BAYEUX Yannick, employée 22 heures par semaine à l'accueil de l'Abbaye est renouvelé pour 1 an supplémentaire à compter du 22 Juin 2018.

CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS :

Cette année encore, 12 jeunes âgés de 16 à 18 ans domiciliés dans la Commune seront recrutés pour exercer durant 1 semaine divers petits travaux d'entretien des bâtiments, des espaces verts et du patrimoine communal durant la période du 9 Juillet au 17 Août 2018. Les candidatures sont reçues en Mairie jusqu'au 14 Juin 2018.

Pour aider à l'accueil des visiteurs et réaliser des visites guidées de l'Abbaye un emploi saisonnier 15 heures par semaine sera également créé du 9 juillet au 26 Août 2018.
Renseignements : abbayesaintamantdeboixe.fr – 05 45 94 24 27

REVISION DES LOYERS COMMUNAUX :

Considérant les indices de référence et les indices des loyers commerciaux du 4^{ème} trimestre, les loyers communaux mensuels sont révisés comme suit :

A compter du 1^{er} Juin 2018 :

- Marques en stock « rue du centre » : 154,00 €

A compter du 1^{er} Juillet 2018 :

- Les Gourmandises de la Boixe : logement = 279,72 € - commerce = 839,33 € H.T

- L'Auberge de l'Abbaye : 835,02 € H.T
- Logement 25 Rue Basse : 353,68 €
- Logement le Parc : 281,03 € H.T
- Logement 17 Rue Basse avec garage : 369,15 €
- Logement 8 Rue de l'Omnibus avec garage : 363,28 €

A compter du 15 Juillet 2018 :

- Logement 22 Rue Basse : 214,80 €

A compter du 1^{er} Août 2018 :

- Logement 1 Rue de l'Hôtel de Ville : 313,80 €

CONVENTION COMMUNE / DEPARTEMENT POUR L'AMENAGEMENT ET L'ENTRETIEN D'EQUIPEMENTS DE VOIRIE RD 15 ET RD 114 :

Dans le cadre des travaux d'aménagement du bourg, Une convention autorisant la commune à réaliser des aménagements de sécurité et la mise en place d'un sens unique sur le domaine public départemental (RD 15 et RD 114) sera signée avec le Département.

APPROBATION DU PV DE MISE A DISPOSITION DE LA CDC DES BIENS MOBILIERS ET IMMOBILIERS SUITE AU TRANSFERT DE COMPETENCE ASSAINISSEMENT :

Suite au transfert de compétence à la CDC Cœur de Charente au 01/01/2018, le procès-verbal de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers et le transfert des résultats cumulés en investissement et fonctionnement au 31/12/2017 du service assainissement collectif est validé.

DEROGATION A LA REGLE DE CONSTRUCTIBILITE LIMITEE :

Dérogation accordée à la règle de constructibilité limitée pour favoriser la construction d'une nouvelle habitation sur le terrain cadastré section K N° 502 « les gageries » dans le hameau « le Baluteau ».

MODIFICATION DU CONTRAT D'ASSURANCE DE LA COMMUNE

Un nouveau contrat sera signé avec Groupama tenant compte de la suppression des garanties pour les équipements d'assainissement pris en charge depuis le transfert de compétence par la CDC Cœur de Charente.

ACQUISITION MATERIEL TECHNIQUE :

Conformément aux prévisions budgétaires 2018, un avis favorable est donné pour l'acquisition d'un nouveau matériel de tonte autoporté ISEKI avec reprise de l'ancien modèle moins performant.

PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'OBSEQUES D'UNE PERSONNE INDIGENTE :

Comme le prévoit le code général des collectivités territoriales la commune prendra en charge la facture présentée par les pompes funèbres MOREAU concernant les frais d'obsèques d'un résident de l'EHPAD sans ressources et sans famille.

PROGRAMMATION DE LA 2^{ème} TRANCHE DE TRAVAUX DE RESTAURATION GENERALE DE L'ABBATIALE :

En vue de la programmation d'une 2^{ème} tranche de travaux de restauration générale de l'église, le plan de financement particulier incluant un fonds incitatif et partenarial supplémentaire de l'Etat proposé par la DRAC est accepté.

ANIMATIONS CULTURELLES A L'ABBAYE :

Dans le cadre des 10 ans de l'Espace d'Architecture Romane un spectacle son et lumière type vidéo mapping sur la façade de l'Abbaye sera proposé le Samedi 22 Septembre en soirée. L'aide du Département et de la CDC Cœur de Charente sera sollicitée pour le financement.

A l'occasion de ce 10^{ème} anniversaire les premiers rosiers produits par le rosieriste de la Rose de l'Abbaye baptisée lors de l'exposition florale 2016 organisée dans la Commune seront vendus.

INFORMATIONS DIVERSES :

Pour la rentrée scolaire 2018/2019, et après concertation auprès des services de transports, la semaine de 4 jours de 8 H 45 à 12 H 15 - 13 H 45 à 16 H 15 est soumise pour validation aux services départementaux de l'Education Nationale.

Pour encourager la reprise du Club de football dans la Commune, une subvention sera accordée à la nouvelle association qui vient de se reformer et dont la dénomination reste « FC Saint Amant de Boixe ».